



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 21 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET		J.L. BENETTI	X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		B. SANTAIS	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY			X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY			X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

147-2023 INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DANS LES DECHETERIES DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET CHAMOIX SUR GELON

Rapporteur : Marc GIRARD

La gestion des déchetteries de la Communauté de Communes Cœur de Savoie à St Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon a été confiée par appel d'offres à l'entreprise Mineris (ex-Sibuet) pour la période 2020-2024.

La Communauté de communes souhaite sécuriser ses déchèteries en installant un système de vidéoprotection.

En effet, les déchèteries font face à une recrudescence de vols et cambriolages ainsi qu'à des agressions verbales. Les grillages sont sectionnés, abimés, les serrures des bennes sont parfois forcées.

Chaque semaine, des intrusions hebdomadaires ont lieu en journée lorsque les déchèteries sont fermées mais aussi lorsqu'elles sont ouvertes. Les équipements ayant de la valeur sont coupés, récupérés avec des risques de pollutions. En journée, lors de récupérations furtives, les agents sont victimes d'altercations du fait des usagers. Il arrive également qu'un individu prenne directement dans le coffre des véhicules des usagers, bouscule ou agresse verbalement si l'utilisateur s'y oppose.

Les gardiens de déchèterie accueillent et orientent les usagers particuliers et professionnels. Ils assurent la réception, le contrôle de la nature des déchets apportés et leur volume. Ils n'ont pas à maintenir la sécurité et pourtant ils sont amenés à le faire. En mars 2023, un agent a fait valoir son droit de retrait face au manque de sécurité au travail.

Des actions ont déjà été réalisées pour améliorer la situation :

- Déplacement de la benne DEEE en mars 2023 avec positionnement de l'entrée du conteneur face au gardien pour une visibilité et un contrôle des déplacements des usagers
- Mise en place début juin 2023 du marquage des gros équipements électroménagers et courrier à tous les repreneurs locaux ainsi qu'à la préfecture et la gendarmerie.

Malheureusement, ces actions ne suffisent pas.

Par ailleurs, une majorité des déchèteries des collectivités ou syndicats aux alentours est équipée de vidéoprotection ou prévoit de l'être d'ici les mois à venir.

Cette situation d'insécurité entraîne des préjudices notamment financiers pour la collectivité.

Un système de vidéoprotection permettrait :

- La protection de la déchèterie et particulièrement les bennes de déchets valorisables (DEEE et ferraille)
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens
- Le renforcement du système de contrôle d'accès
- De faciliter le travail d'enquête lors des dépôts de plainte pour vol et dégradation

La Communauté de Communes souhaite ainsi installer un système de vidéoprotection sur les 2 déchèteries.

Une étude a été lancée et confiée au cabinet NOVATEK qui l'a finalisée le 30 juin 2023 avec, en prévision, un démarrage des travaux début 2024.

Pour la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon, trois caméras seraient positionnées :

- Une caméra pour surveiller l'entrée et la borne de contrôle d'accès (également zone gardien)
- Une caméra pour surveiller la benne DEEE et la sortie véhicules (pouvant également être une zone gardien)
- Une caméra pour surveiller la benne ferraille



Pour la déchèterie de St Pierre d'Albigny, trois caméras seraient positionnées :

- Une caméra pour surveiller l'accès principal servant d'entrée et de sortie ;
- Une caméra pour surveiller la borne de contrôle d'accès et surtout l'accès et la benne DEEE
- Une caméra double-objectifs permettant de surveiller la zone gardien et la benne ferraille.

Par ailleurs, les déchetteries étant exploitées en régie, il est nécessaire de solliciter l'avis du CST avant de pouvoir filmer les salariés pendant leur travail, afin de garantir le droit à l'image des personnels.

Le CST a rendu un avis favorable lors de sa séance du 12 septembre 2023.

CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéoprotection dans les lieux accueillant du public ;

CONSIDERANT qu'un soutien forfaitaire à l'investissement durant la période d'agrément du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027, peut être demandé auprès de l'éco-organisme Ecosystem. En effet, pour assurer la sécurité des DEEE dans les déchèteries, les éco-organismes accompagnent les collectivités partenaires dans la mise en place de solutions concrètes et efficaces. Parmi ces solutions opérationnelles de protection des DEEE, la vidéoprotection, qui permet de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchèteries, peut s'avérer relativement coûteuse. C'est pourquoi, les éco-organismes mettent en place un forfait à l'investissement destiné à la protection des DEEE par vidéoprotection. Une fois accordée, la collectivité dispose de 10 mois pour mettre en place son système de vidéoprotection sur la zone DEEE.

Le dossier pourrait être déposé durant la 2^e vague d'Appel à Manifestation d'Intérêt qui se termine le 31 octobre 2023.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT (€)	2023	2024	
AMO vidéoprotection	4 500		
Estimation Installation déchèterie de St Pierre d'Albigny		13 200	
Estimation Installation déchèterie de Chamoux-sur-Gelon		13 700	
Total	4 500	26 900	31 400

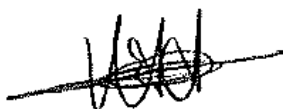
RECETTES HT (€)	2023	2024	
Subvention Eco-organisme Ecosystem		7 000	
Autofinancement Cœur de Savoie	4 500	19 900	
Total	4 500	26 900	31 400

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation d'un système de vidéoprotection ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires à l'installation d'un système de vidéoprotection ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Ecosytem ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Ecosytem, à signer toutes pièces nécessaires liées à ce dossier et engager les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023 et qu'ils seront inscrits en complément au budget 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

